

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2010

Date de convocation : 28/12/09
La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, MM. GATINEAU, RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes MAUREL, FALLOURD, Mme MONTALESCOT

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT.

Secrétaire de séance : M. RICHON

Monsieur de ROUX, avant de commencer les débats tient à souhaiter une très bonne année 2010 à tous et la réalisation des désirs personnels des uns et des autres.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Décembre 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 07 Décembre 2009.

LE POINT SUR LA FISCALITE

Le Maire fait part du courrier adressé par le Trésorier Payeur Général et le Préfet qui ont attiré son attention notamment sur le fait que Chaniers ne fait pas un effort fiscal suffisant par rapport à celui de la strate.

«... Il est à noter que les taux en matière de Fiscalité Directe Locale sont stables, que le produit fiscal est inférieur à celui de la moyenne de la strate et qu'une pause semble avoir été décidée au niveau des investissements à venir» .

Le Préfet, comme le Trésorier Payeur Général, trouve que, compte tenu des investissements réalisés, l'effort fiscal n'est pas assez substantiel.

La Dotation Nationale de Péréquation est directement liée à l'effort fiscal ; par conséquent si cet effort fiscal n'est pas atteint, l'Etat réduit ou supprime cette dotation.

Monsieur de ROUX donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Préfet et au Trésorier en réponse à leur courrier du 4 Décembre 2009

« ... J'ai pris connaissance de votre lettre du 4 Décembre dernier concernant la situation financière de la Commune ; vous attirez mon attention :

1° - sur l'excédent à la clôture de l'exercice 2008 de la section d'investissement pour une somme de 993 000 €, sur la progression de l'endettement de la Commune et sur la dégradation de sa capacité de désendettement au cours des deux derniers exercices.

Je tiens à rappeler qu'effectivement au cours de l'exercice 2007 la Commune a réalisé un emprunt de 1 150 000 € pour financer les investissements en cours, c'est-à-dire :

- l'extension de la salle des sports du « Maine Allain »*
- la construction de nouveaux ateliers municipaux*
- la réalisation du rond-point nécessaire à la desserte de la nouvelle zone d'activités dite des « 7 Journaux » ,*
- l'acquisition foncière de la ferme « Pichard » enclavée dans le Bourg.*

Ces opérations sont aujourd'hui réalisées. En 2009, l'excédent d'investissement va bien entendu être réduit.

Aucun emprunt n'a été contracté sur les exercices 2008 et 2009 et aucun ne devrait être réalisé sur l'exercice 2010, à l'exception d'un traditionnel emprunt routier qui devrait être de l'ordre de 100 000 €.

En conséquence de quoi et compte tenu de l'excédent de fonctionnement qui devrait être dégagé cette année, il ne me semble pas que le service de la dette présente un risque quelconque.

Par ailleurs et pour plus de sécurité il sera proposé au Conseil Municipal de voter une augmentation des taux en matière de fiscalité directe locale pour tenter de rapprocher le produit fiscal de celui de la moyenne de la strate.

Toutefois compte tenu de l'envolée générale de la pression fiscale des collectivités locales, il semble difficile de rattraper rapidement cette moyenne qui ne cesse d'augmenter. ... »

Monsieur GODARD demande si le calcul de la dotation de péréquation est toujours le même.

Madame CHARRIER indique que le mode de calcul est toujours le même et que les dotations de l'Etat sont toujours calculées par rapport à l'effort fiscal.

Monsieur de ROUX indique qu'en vue d'augmenter cet effort fiscal il conviendrait d'augmenter sensiblement les taux des 4 taxes.

Il fait part, à titre indicatif, de la simulation réalisée :

Taxes	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Taux communaux actuels	Evolution possible des taux communaux	
T. Habitation	14.57	11.96	10.78	11.32	+ 0.54
Foncier Bâti	18.74	24.02	18.72	19.66	+ 0.94
Foncier non Bâti	44.81	49.55	40.00	42.00	+ 2
T. Professionnelle	15.87	*****	11.94	12.84	+ 0.90

Ces taux simulés appliqués sur les nouvelles bases entraîneraient une augmentation du produit fiscal d'environ 95 800 €. La base est constituée essentiellement par la valeur locative globale

Madame CHARRIER rappelle l'évolution des bases de 2008 et 2009

Taxes	Bases 2008	Bases 2009
T H	3 032 734	3 206 000
TFB	2 184 041	2 295 000
TFNB	109 688	110 700
TP	1 199 312	1 181 000

Monsieur de ROUX rappelle les résultats de l'exercice 2008.

En dépenses de Fonctionnement : 2 786 849 €

En Recettes de Fonctionnement : 2 908 368 €

Ce qui donne un résultat de fonctionnement de 121 819 € auquel on ajoute le report de l'exercice antérieur de 303 121 € ce qui donne un résultat de clôture de 424 640 €.

En 2009 le résultat provisoire de l'exercice est le suivant :

En dépenses de Fonctionnement : 2 219 600 €

En Recettes de Fonctionnement : 2 260 417 €

Ce qui donne un résultat de fonctionnement de 40 817 € auquel il faudra rajouter le report de l'exercice antérieur qui est de 424 640 €

On constate qu'en recettes, les droits de mutation ont baissé de 41 516 € (2008 : 137 911 € et 2009 : 96 395 €)

Les dépenses liées au personnel augmentent mécaniquement.

Monsieur de ROUX souligne qu'il s'agit d'éléments de réflexion et qu'il convient d'attendre d'une part la clôture définitive de l'exercice et d'autre part les nouvelles données chiffrées de 2010.

Madame CHARRIER rappelle qu'en vue de l'élaboration du budget 2010, les présidents des commissions doivent remettre leur prévisionnel avant le 30 Janvier.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de faire une pause en matière d'investissement de façon à ne pas contracter d'emprunt en 2010.

Il rappelle le montant des remboursements d'emprunts pour les années à venir dont le pic est en 2013 en raison des investissements importants réalisés au cours des dernières années. (Mairie, Stade de la Touche, Salle omnisports, Ateliers, Médiathèque, Zone des 7 Journaux, Ferme Pichard).

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2009	427 068.31	130 849.49	296 218.82
2010	421 615.01	121 271.98	300 343.03
2011	404 640.88	108 411.50	296 229.38
2012	401 225.92	95 718.55	305 507.37
2013	395 022.21	82 603.86	312 418.35

Vente des murs de la boulangerie

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune est toujours propriétaire des murs de la boulangerie puisque le boulanger n'a pas procédé à leur acquisition.

Il propose au Conseil de mettre cet immeuble en vente.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour mener les négociations.

ACQUISITION MAISON DE M. PICHARD

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 28 Juillet 2008, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition de la maison de M. Mme PICHARD cadastrée AY 347 et 349 pour un montant de 130 000 € mais sous réserve de l'estimation des Domaines.

Le Service des Domaines a confirmé la valeur vénale de 130 000 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à l'acquisition de la maison de M. Mme PICHARD au prix de 130 000 € et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en raison de :

L'avancement de Grade à compter du 1^{er} Février 2010

- De Mlle AUDAIRE : Adjoint administratif 2^{ème} classe. Suite à la réussite de l'examen professionnel, avancement au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.
- De Mme GIMON Loetitia : Adjoint administratif de 1^{ère} classe. Avancement au grade d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe.
- De Mme PATRY Huguette : ASEM 1^{ère} classe. Avancement au grade d'ASEM principal 2^{ème} classe.

L'augmentation du temps de travail de Mme BERSEGEAY

Mme BERSEGEAY Noëlle, employée comme adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à raison de 21/35^e, réalise régulièrement pendant les vacances scolaires des heures de ménage qu'il convient d'intégrer dans son temps de travail portant celui-ci à 22/35^{èmes}.

Du départ en retraite de Mme LACOSTE et son remplacement

Le Départ en retraite de Mme LACOSTE au 1^{er} Février 2010 nécessite le recrutement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet et donc la suppression du poste d'adjoint administratif Territorial Principal 1^{ère} Classe, grade de Mme LACOSTE, du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification du tableau des effectifs.

RAPPORTS SEMIS

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la dernière séance il avait été décidé de reporter l'examen des rapports d'activités 2008 des opérations réalisées sur Chaniers par la SEMIS, afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les déficits constatés sur certains programmes.

Programmes réalisés par la SEMIS :

- 5 logements locatifs sociaux Avenue Charles de Gaulle : le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2008 s'élève à - 9 918.67 €.
- 4 logements locatifs sociaux à La Baine : le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2008 s'élève à - 4 544.15 €.
- 2 logements locatifs sociaux Place de la Seigneurie/Rue St Antoine : l'excédent cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2008 s'élève à 298.96 €.
- 9 Logements locatifs sociaux – Rue des Sables : le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2008 s'élève à - 13 748.09 €.
- Lotissement le 7 Journaux : le bilan et le compte de résultat 2008, arrêtés au 31.12.2008, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que cette opération ne dégage pour l'exercice 2008 ni bénéfice ni perte.

Une réunion a donc eu lieu avec la Directrice de la SEMIS. Celle-ci a expliqué que la SEMIS amortissait ses immeubles de façon linéaire en les faisant correspondre aux emprunts. Les normes comptables ont été modifiées en 2005.

La durée des amortissements des murs et des équipements est différente.

Comptablement, cela fait apparaître un déséquilibre entre les recettes (loyers) et les chiffres d'amortissement apparaissant au bilan ce qui les premières années se traduit par une perte.

Cela ne change rien pour la Commune ; Il y a un déficit comptable et non un déficit de trésorerie. La garantie de la Commune n'est donc pas exigible. En réalité il n'y a qu'un seul dossier sur lequel l'engagement de la Commune est lié au déficit d'exploitation. Il s'agit de l'immeuble Avenue Charles de Gaulle. Un avenant devra être fait.

Le Conseil Municipal approuve en conséquence les comptes présentés par la SEMIS.

A la suite de cette réunion, une visitée a été effectuée aux Logements SEMIS de la Baine afin de répondre aux observations faites par l'ADESIBA portant essentiellement sur l'environnement de ces pavillons.

La SEMIS doit faire chiffrer les travaux de clôture.

SMICTOM – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur FOURRÉ indique que le Comité Syndical du SMICTOM a décidé lors de sa séance du 7 Décembre 2009 de modifier les statuts du SMICTOM en vue de redéfinir la composition du Comité Syndical en prenant en compte les compétences pour déterminer le nombre de délégués.

Adhésion aux compétences obligatoires « traitement » et optionnelle « collecte-déchetterie »

- 1 délégué titulaire et 1 suppléant par Communauté de Communes :
1 délégué et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 4000 habitants
- Par commune non regroupée : 1 délégué et 1 suppléant.

Adhésion à la compétence obligatoire « traitement »

- Par communauté de communes

De 0 à 16 000 habitants : 1 délégué et 1 suppléant

Au-delà de 16 000 habitants : 1 délégué et 1 suppléant supplémentaires par tranche de 4000 habitants.

- Par commune non regroupée : 1 délégué et 1 suppléant

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux modifications de statuts proposées.

Monsieur GRAVELLE indique qu'à la suite de l'article paru dans la presse concernant la collecte du verre, certains administrés ont compris que le verre n'était plus ramassé.

Il convient donc de préciser que le ramassage du verre sera toujours assuré en porte à porte et que la déchetterie dispose d'une borne de collecte.

Cependant, dans le cadre du tri sélectif, il est rappelé que les conteneurs d'ordures ménagères ne peuvent recevoir que le verre non recyclable.

Monsieur RICHON indique que la déchetterie récupère les vêtements à condition qu'ils soient placés dans des poches.

REFECTION DE LA VOIRIE – RUE LIMITROPHE DE SAINTES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le très mauvais état de la Rue des Thénauderiers dans le village des Métrelles qui dessert plusieurs habitations de Saintes et Chaniers. Il souligne que cette rue est limitrophe de Saintes.

Il devient indispensable de procéder à des travaux de réfection de la voirie.

Il propose au Conseil de solliciter auprès de la Ville de Saintes la prise en charge, à hauteur de 50 %, du montant de ces travaux et, compte tenu de l'urgence de les réaliser sans attendre l'accord préalable de la Ville de Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix et 3 abstentions, décide la réfection de la voirie de la Rue des Thénauderiers et demande à la Ville de Saintes la prise en charge de ces travaux à hauteur de 50%.

CHEQUE DEJEUNER

Madame CHARRIER indique que « CHEQUE DEJEUNER » auquel la Commune adhère, a adressé un chèque de 139.16 € représentant la ristourne correspondant aux chèques Déjeuner non utilisés (perdus ou périmés) en 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement proposé.

RECENSEMENT DE LA POPULATION (Rémunération des Formations)

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal délibération du 12 Octobre 2009 par laquelle il a été décidé de recruter 7 agents recenseurs en vue de réaliser le recensement de la population devant se dérouler en Janvier et Février 2010 et de fixer leur rémunération (1.71 € par bulletin individuel et 1.13 € par feuille de logement).

Il indique que les agents recenseurs et le coordonnateur communal doivent suivre une formation. Il propose qu'il soit versé à chacun une somme forfaitaire de 20 € par séance de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Remboursement GROUPAMA

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal du remboursement proposé par les assurances GROUPAMA pour le sinistre intervenu sur le lave-linge de l'école Pasteur suite à l'orage du 07/11/09.

Remboursement d'un montant de 123.99 € déduction faite de la franchise.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement proposé.

Chez Benon : demande d'intégration de la voirie du village dans le domaine public communal

Monsieur de ROUX fait part au Conseil de la demande présentée par certains habitants de Chez Benon en vue de l'intégration dans la voirie communale du chemin desservant les habitations de MM. ROY et TAILLASSON et le puits, et figurant au cadastre au nom des habitants du village.

Monsieur de ROUX propose de lancer une procédure d'enquête publique et de confier au commissaire-enquêteur la mission de recueillir l'avis des habitants du village, d'examiner dans quelles conditions ce chemin pourrait être incorporé dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge le maire de désigner le Commissaire Enquêteur.

Intervention des conseillers

M. HANNIER indique qu'il est nécessaire de remettre en état le Communal de Chez Bertaud endommagé par les bus et les camions du SMICTOM et rappelle la demande de mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h.

M. GRAVELLE indique que des travaux de renforcement du réseau AEP doivent avoir lieu ; la remise en état du communal ne pourra intervenir qu'après et il est prévu que les services techniques communaux y posent des blocs de pierre.

M. GODARD rappelle que la rue des Martinets a été endommagée lors des travaux AEP. M. de ROUX souligne qu'il a été décidé d'instituer le règlement de voirie afin que les entreprises soient soumises à des pénalités si elles ne remettent pas la voirie en état.

M. NAUD rappelle qu'un arbre est prêt à tomber Chemin Maine-à-Cheval.

Il signale que la 2^{ème} tranche de travaux réalisés Chemin des Verdillières n'a pas été aussi bien faite que la première. En effet la chaussée présente des ondulations.

M. GIRAUX indique que la Rue des Ajoncs est en très mauvais état.

M. de ROUX indique qu'EDF doit déplacer le poteau vers la mi-janvier et que des travaux doivent être réalisés par GDF. Il précise que cette rue est inscrite prioritairement dans le programme 2010 de la voirie.

M. GIRAUX indique qu'il convient de mettre en place un panneau d'entrée en agglomération Route de Chasserat après Fontrémy.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Secrétaire de Séance,

Erick RICHON